

trôle absolu sur l'industrie du radio en Amérique. Il a été démontré que ces firmes ont acheté collectivement les brevets qui se rapportent à cette industrie et qu'elles possèdent le droit exclusif d'acheter, manufacturer et vendre des appareils de radio. Il a été établi aussi que ces compagnies ont réuni leurs intérêts en commun et se sont partagé entre elles les divers services de cette exploitation, chacune ayant son propre département associé à l'exploitation du radio. Il a été établi que la Radio Corporation of America, dans cette coopérative de cinq compagnies, la filiale de la General Electric, possède le droit exclusif de vendre les tubes qui font partie de chaque appareil de radio. La fabrication de ces tubes coûte de 60 centins à 81 centins. Ces tubes se sont vendus premièrement \$6 chacun; puis le prix a été réduit à \$5 le tube, et maintenant on les vend à \$3 l'unité. La preuve a démontré qu'en 1924 il s'est vendu quelque six millions de ces tubes. Il a été prouvé aussi que les recettes de la Radio Corporation of America ont été en 1924 de \$54,484,131; en 1923, ses affaires avaient rapporté \$26,394,790 et en 1922, \$14,830,857.

M. Healy:

Q. De recettes ou de profits?—R. De recettes.

Le président:

Q. Le chiffre doublait tous les ans?—R. Oui. Les profits pour l'année 1924 ont été de \$9,503,442, contre \$4,737,774 en 1923. Je vous mentionne ces faits à cause de la propagande qui se fait relativement à la requête qui a été présentée aux fins de faire payer à la Radio Corporation of America la somme de \$5,000 par année pour le privilège d'utiliser les œuvres des compositeurs de tout l'univers. Une corporation qui fait un commerce de \$54,848,131, qui exploite les postes les plus puissants et les plus considérables en Amérique, est priée de payer \$5,000 par année; c'est-à-dire que cette somme représente à peu près 5 centins pour chaque compositeur dont les œuvres sont utilisées par cette compagnie. Je voulais vous faire connaître ces faits pour vous faire comprendre la nature de la propagande active qui s'est faite auprès du comité.

M. Lewis:

Q. Monsieur Burkan, vous parliez, il y a un instant, en faveur de la protection du droit d'auteur, et vous nous parlez maintenant des tubes. La production d'un tube par les DeForest et ces autres gens est tout autant le produit du cerveau et exige plus d'expérience et de connaissances techniques qu'un morceau de musique "jazz" ou une chanson, et cependant vous dites que la fabrication d'un tube coûte 67 centins et que ce prix devrait être réduit.—R. Non, monsieur, je n'ai rien dit de semblable.

Q. Vous avez dit que cette compagnie gagnait \$54,000,000 et qu'elle pouvait payer \$5,000.—R. J'ai dit que c'était injuste, vu que 80 pour 100 de son programme de radio consistait en œuvres musicales. La compagnie a admis—et je vais vous lire le témoignage du vice-président et gérant-général de la Radio Corporation of America. Il a déclaré que, lors de la vente de ces tubes et dispositifs, ils ajoutent au prix de vente régulier un certain pourcentage pour couvrir le coût d'opération des postes d'émission. En d'autres mots, le propriétaire d'un appareil récepteur paye pour cet amusement. C'est ce que je cherche à vous faire comprendre, et lorsqu'il leur est demandé de payer \$5,000 par année, je vous assure que c'est là une requête bien modeste en vue du commerce considérable que font ces maisons.

M. Ladner:

Q. De quels \$5,000 parlez-vous?—R. Il s'agit des tantièmes que ces gens devraient payer aux compositeurs de l'univers pour le privilège accordé aux postes de la Radio Corporation of America de pouvoir radiographier les œuvres musicales protégées.

[M. Nathan Burkan.]